







**Christian TEILLAC,**  
Vice-président du Conseil départemental chargé de l'Éducation,  
conseiller départemental du canton Vallée de l'Homme

« Ce sont durant les années collège que les jeunes filles ont leurs premières règles. C'est un moment particulier de la vie. Il y a de grosses disparités entre les jeunes : celles qui ont les moyens et celles qui ne les ont pas, celles qui ont accès à l'information et les autres. Avec ces distributeurs de protections, nous gommons les inégalités et toutes les jeunes filles ont accès à des protections hygiéniques gratuites. Même si cela concerne en premier lieu les jeunes filles, il est important de mener des actions d'informations auprès de l'ensemble des élèves ».

### Des distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans les collèges pour lutter contre la précarité menstruelle

Le Département vient de lancer un programme de lutte contre la précarité menstruelle dans ses collèges afin d'offrir à toutes les jeunes filles des conditions convenables pour suivre leur scolarité. Huit établissements pilotes disposent de distributeurs de protections hygiéniques gratuites. Après cette phase d'expérimentation, le dispositif doit être déployé sur l'ensemble des 38 collèges à la rentrée 2023.

En France, où l'accès aux protections hygiéniques peut être parfois difficile voire impossible pour des raisons financières, les menstruations sont encore un sujet tabou. Plus grave encore, la précarité menstruelle peut être un motif d'absentéisme en milieu scolaire.

Ce double constat a conduit le Département à engager un programme de lutte contre la précarité menstruelle, en s'appuyant sur les premières concernées, les collégiennes. Un groupe de travail a été mis en place pour dégager des pistes de réflexion sur la mise en œuvre des dispositifs les mieux adaptés en fonction des besoins constatés auprès des collégiennes via un questionnaire individuel et anonyme.

#### 8 établissements pilotes depuis la rentrée 2022

Pour l'année scolaire 2022/2023, 8 établissements pilotes se sont portés volontaires pour être équipés de distributeurs et de consommables bio et recyclables gratuits, fournis par l'entreprise bretonne « Marguerite et Compagnie » : les collèges de Lanouaille, de Périgueux (Michel-de-Montaigne), de Coulouneix-Chamiers, de Mussidan, de Beaumontois-en-Périgord, de Neuvic, de Bergerac (Jacques Prévert) et d'Excideuil.

Dans les 8 établissements, ce sont les élèves et les référents du projet qui ont déterminé l'emplacement le plus adapté pour le distributeur avec, en parallèle, des actions de sensibilisation sur cette thématique.

Le montant global annuel de l'opération s'élève à 14.000 €, pris en charge intégralement par le Département.

Un bilan sera établi à l'issue de cette année d'expérimentation afin de promouvoir le déploiement du dispositif à l'ensemble des collèges du département à la rentrée 2023.



## EHPAD DE LA MADELINE À BERGERAC

### Mieux oeuvrer à la qualité de vie au travail et à l'attractivité des professions du secteur médico-social

L'EHPAD de la Madeleine a été retenu par l'Agence Régionale de Santé fin 2020 pour mettre en place un plan d'action coopératif entre les structures médico-sociales du secteur Personnes Âgées (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, Services d'Aide à Domicile, Services Soins Infirmiers à Domicile et Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile) du département.

Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité des contraintes liées à la crise sanitaire, mais aussi dans le cadre des difficultés de recrutement rencontrées par ces secteurs.

L'objectif de cette plateforme est de favoriser la continuité de service mais aussi les conditions de travail des professionnels du secteur.

#### 3 actions majeures sont développées :

- Faciliter et favoriser l'accès aux Diplômes d'Etat (DE) qui réglementent ces métiers
- Attirer et intégrer de nouveaux professionnels dans le secteur, en s'appuyant notamment sur l'accompagnement réalisé par les partenaires insertion du territoire et une formation qualifiante dispensée par l'institut de formation de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux - Bagatelle (MSPB)
- Créer une réserve médico-sociale pour soutenir l'activité des structures avec l'application HUBLO (réseau PTS24)

Vous êtes un employeur du médico-social et vous rencontrez des difficultés de recrutement ?

Vous êtes un professionnel du médico-social ou à la recherche d'un emploi dans notre département ?

Contact : Charlène ABILY, pilote de la PTS 24 : [contact@pts24.fr](mailto:contact@pts24.fr)



Distribution de kits bucco-dentaires aux enfants de l'école des Maurilloux à Trélissac

### La prévention à la santé bucco-dentaire passe par la distribution de kits dans les écoles maternelles

Depuis 2005, le Département propose aux élèves de moyenne section des ateliers d'éducation pour la santé, animés par des infirmières de PMI (Protection maternelle et infantile), afin de réduire les inégalités en matière de santé.

Les interventions dans les écoles portent sur cinq grandes thématiques : les accidents domestiques, le sommeil, l'alimentation, le bon usage des écrans, ou encore la prévention bucco-dentaire.

A l'origine de cette dernière thématique, un constat : les élèves négligent trop souvent leurs dents. Les ateliers permettent de rappeler aux

enfants l'importance de prendre soin de ses dents, à commencer par bien se les laver au moins deux fois par jours et éviter de consommer trop de sucre.

Pour renforcer ce message de prévention, des kits dentaires sont désormais distribués aux élèves. Ces kits, qui ont été assemblés par le personnel de l'ESAT Osea de Trélissac, sont composés d'un gobelet en matière biocomposite (minéral et végétal), d'une brosse à dents en bambou (matière biosourcée), d'un sablier, d'un tube de dentifrice certifié Cosmos Organic (cosmétiques biologiques ou naturels) fabriqué en France, et d'un sachet en coton recyclé.

Chaque année, environ 500 élèves bénéficient des ateliers de santé bucco-dentaire dispensés par le Département.

## POUR LA SÉCURITÉ, LA PROTECTION DU VILLAGE ET LA VOIE VERTE, POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LE BON USAGE DE L'ARGENT PUBLIC

### LA DORDOGNE DEMANDE JUSTICE !

*« Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice. »*  
Montesquieu

## COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ À UNE TELLE INJUSTICE ?

Comment un projet d'intérêt général aussi exemplaire, reconnu d'utilité publique, a-t-il pu se retrouver ainsi torpillé du jour au lendemain au niveau du Conseil d'Etat ?

Tout au long de sa préparation et son instruction, le projet avait pourtant brillamment franchi les étapes légales et réglementaires préalables à sa mise en œuvre. Aucune réserve n'avait été émise lorsque les travaux démarrèrent suite à l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018.

Au cours de cette année 2018, alors même que le chantier avait débuté, 10 recours successifs avaient été déposés pour stopper le projet, auprès du Tribunal administratif de Bordeaux, en référé (le référé est une procédure d'urgence qui vise à obtenir du juge une décision provisoire).

Par ordonnances du 19 mars 2018, du 3 avril 2018, du 10 avril 2018, du 18 mai 2018, du 20 juillet 2018 et du 6 novembre 2018, ces requêtes furent rejetées par le Tribunal administratif. Dans toutes ses décisions, rendues après l'instruction de chacune des requêtes, le Tribunal s'était alors prononcé de façon constante : « *aucun des moyens invoqués ne paraît de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité de l'arrêté de la préfète* ».

En fin d'année et contre toute attente, le Conseil d'Etat allait pourtant inverser le cours des choses, en suivant les conclusions de la rapporteure publique qui estimait alors que la raison impérieuse d'intérêt public majeur n'était pas avérée car elle considérait que :

1°) le projet portait atteinte de manière irréversible à « *la protection d'un certain nombre d'espèces notamment la genette, la loutre d'Europe, la pipistrelle de Kuhl, la couleuvre verte et jaune, le pic noir, le milan royal, et notamment leurs lieux de reproduction (...)* ». **C'est faux : dès la phase d'étude, le projet intégrait la présence possible de ces espèces et proposait des mesures fortes de protection de leurs habitats. Quatre ans après les travaux, toutes ces espèces sont toujours recensées ; trois autres ont même été identifiées.**

2°) « *les considérations de sécurité, même si elles sont présentes, ne sont pas les plus importantes : il n'est notamment pas fait état de la dangerosité de la route en question en termes d'accident mais surtout en termes d'ordre théorique et liés à la configuration (risque d'éboulement de la falaise qui longe la route, risque dont la réalisation est toutefois jugée incertaine)* ». **C'est faux. Les problèmes de sécurité sont bien réels : plusieurs éboulements se sont déjà produits sur le tracé. C'est d'ailleurs l'Etat qui a mis en place un plan de prévention des risques falaises en 2011, en classant le site en zone rouge.**

3°) il existait « *des solutions alternatives satisfaisantes a fortiori dès lors que, alors que le projet n'ayant pas été modifié depuis l'origine, l'état de la voirie locale a en revanche beaucoup évolué depuis 30 ans avec la mise en place de l'A89 (...) et surtout les récents aménagements réalisés à Beynac par la commune, notamment l'aménagement de la déviation piétonne qui a permis d'élargir la voie routière là où se trouvaient les portions les plus étroites qui généraient les blocages* ». **C'est faux. L'ouverture de l'A89 n'a pas réglé les problèmes de Beynac ! Quant aux derniers aménagements réalisés dans le bourg, ils n'ont nullement réglé les problèmes de sécurité et de croisements des véhicules : en trois endroits, les gros gabarits ne peuvent pas se croiser. Les blocages, les embouteillages et les risques d'accidents sont bien réels.**

C'est sur cette base erronée que le Conseil d'Etat a décidé de suspendre l'arrêté préfectoral, les juges du Conseil d'Etat suivant dans 80% des cas l'avis du rapporteur. Quant aux juges du tribunal administratif, ils suivent dans 95% des cas l'avis du Conseil d'Etat. C'est ce qu'ont fait ceux du tribunal administratif de Bordeaux, cette fois contre l'avis du rapporteur public ! Et c'est ensuite ce qu'ont fait les juges de la Cour administrative d'appel.



### Serge PARRE, Maire de Beynac-et-Cazenac :

**« Plus que jamais, nous sommes déterminés à faire entendre raison à l'Etat ».**

**Il y a quatre ans, le Conseil d'Etat décidait de stopper le chantier du contournement de Beynac alors que 26 millions d'euros de travaux avaient été réalisés. Depuis vous avez été élu maire, à la tête d'une équipe favorable à la déviation. Quel est votre état d'esprit aujourd'hui ?**

Nous restons convaincus de l'utilité et de la légitimité de ce projet. Les habitants de Beynac et, bien au-delà, les habitants de la vallée de la Dordogne attendent et espèrent ce contournement qui doit changer leur vie.

Vu de Paris, la question semble peut-être secondaire, voire anecdotique, mais la traversée de Beynac reste un point noir routier comme il en reste peu en France. Les professionnels de la route sont eux aussi excédés par cette situation et ils envisagent désormais des actions fortes pour exprimer leur colère. Nulle part ailleurs, dans ce pays, on ne comprendrait une telle aberration. Plus que jamais, nous sommes déterminés à faire entendre raison à l'Etat.

**Les dernières décisions obligent pourtant le maître d'ouvrage à démolir les travaux réalisés, sous peine d'astreintes financières. Cette injonction n'est-elle pas désormais irrévocable ?**

Ce qui est irrémédiable, c'est l'utilité publique du projet. On peut faire le choix d'accepter l'injustice, y compris lorsqu'elle est flagrante comme c'est le cas ici. Je pense au contraire qu'il faut la dénoncer et se battre pour faire triompher le droit et la démocratie quand ils sont bafoués. Les décisions qui s'enchaînent depuis quatre ans sont le fruit d'une décision du Conseil d'Etat prise sur la base de l'argumentaire totalement fallacieux établi à l'époque par le rapporteur public. Elles découlent d'un postulat erroné. J'ajoute qu'aucun des juges qui ont eu à se prononcer depuis cette date n'a pris la peine de venir à Beynac pour constater à quel point ce projet est non seulement indispensable, mais aussi exemplaire à tout point de vue. La justice se trompe parfois, l'histoire n'est pas avare d'exemples en la matière. L'erreur, même judiciaire, est humaine. Cela ne doit pas empêcher qu'on puisse la corriger.

A partir des conclusions à charge de la rapporteure publique au Conseil d'Etat, s'appuyant sur des affirmations inexactes voire mensongères, toute la chaîne administrative a ainsi condamné ce projet pourtant co-construit avec les services de l'Etat. Ceci sans qu'aucun juge ne vienne sur place !

Face à cette situation, il apparaît légitime que les citoyens périgourdiens, floués, se soulèvent contre l'injustice, comme ils l'ont toujours fait au cours de leur histoire.

**Pour les opposants au contournement, il faut entamer la démolition. Ils ont d'ailleurs écrit il y a quelques jours aux associations de Dordogne pour leur demander leur soutien. Que vous inspire leur attitude ?**

Sous couvert d'un prétendu engagement écologiste, le petit noyau d'opposants n'a qu'un objectif : préserver leur quiétude autour de leur propre patrimoine. Mais la vie de ces châtelains fortunés est ailleurs. L'intérêt général, qui nous motive et pour lequel nous avons été élus, ne semble pas compter aujourd'hui en comparaison de leurs intérêts particuliers. C'est ce sentiment de mépris qui nourrit, à juste titre, la révolte et l'indignation de nos concitoyens.

L'attitude de ces personnes est outrancière, mais elle est marginale, tout comme l'est la récupération politicienne qu'essaient d'en faire certains partis. La déviation vise à améliorer la sécurité et le cadre de vie des femmes et des hommes qui vivent, travaillent ou passent à Beynac.

Elle constitue un projet écologique exemplaire, non seulement sur le plan de la protection de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes mais aussi à travers la création d'une véloroute voie verte en site propre. Comment peut-on s'opposer, lorsque l'on se prétend écologiste, à tout ceci et à la réduction de la pollution dans un site patrimonial aussi merveilleux ?

**Vous dites conserver espoir. Le Département a déposé une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Etat. Qu'attendez-vous, concrètement, aujourd'hui ?**

Suite à notre élection à la mairie de Beynac-et-Cazenac, il y a deux ans et demi, j'en avais appelé à l'arbitrage du Président de la République. Depuis, la situation a évolué, et pas seulement sur le plan judiciaire. Le projet, dans sa nature même, est nouveau, notamment parce qu'il prend en compte une décision majeure du conseil municipal, qui prévoit la mise en œuvre d'une interdiction du trafic aux véhicules à fort gabarit dans le bourg de Beynac et l'instauration d'un sens unique strict pour ceux qui seraient amenés à y circuler pour des impératifs précis (desserte locale, autocaristes, camping-cars).

A l'heure où nous avons cette discussion, nous sommes dans l'attente de la décision de l'Etat quant à la demande d'instruction d'un nouvel arrêté préfectoral qui, sur ces nouvelles bases, autoriserait les travaux. Nous avons espoir car nous avons confiance dans l'Etat, qui doit redonner la possibilité au projet d'être instruit sur des bases saines. Dans le cas contraire, je le dis avec une certaine gravité, je crains que nombre de nos concitoyens manifestent leur colère avec force, à travers des actions dont nul ne peut prévoir la nature ni l'ampleur.



Vue sur les travaux de contournement et la vallée de la Dordogne depuis le calvaire de Beynac (octobre 2022). Le chantier qui se situe derrière le pont n'a aucun impact sur le paysage.

# UN PROJET AU SERVICE DE

# L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

## UN PROJET DÛMENT VALIDÉ PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES ET COMMISSIONS HABILITÉS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

**29 novembre 2016** : désignation de la maîtrise d'œuvre pour le projet de contournement, composée du groupement SETEC – SPIELMAN – Samuel CRAQUELIN (architecte paysagiste, Prix national du Paysage en 1995, Prix Paysage en Héritage en 2003) connu pour ses engagements environnementaux « respectant l'esprit des lieux et la ruralité ».

**13 décembre 2016** : avis favorable de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

**2016/2017** : avis favorables de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) :  
- sur le Permis d'Aménager de Castelnau-la-Chapelle (15 décembre 2016),  
- sur le Permis d'Aménager de Vézac (19 janvier 2017).

**2017** : avis favorables du Conseil national de la protection de la nature.  
- Avis initial du 20 mars 2017,  
- Avis complémentaire du 18 juillet 2017.

**18 avril 2017** : Avis favorable du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer sur la dérogation concernant l'espèce « loutre d'Europe ».

**19 mai 2017** : Avis favorable de la DRAC de Bordeaux (fouilles archéologiques) commun aux 2 permis d'aménager.

**13 novembre 2017** : Approbation et signature par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et par EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne désigné comme structure coordinatrice de la Réserve de biosphère du bassin) de la convention cadre pour l'établissement des mesures environnementales compensatoires adossées au projet de contournement.

**27 décembre 2017** : avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

**18 janvier 2018** : passation par le Département de la Dordogne d'un marché de coordination environnementale avec le cabinet SEGED, chargé de missions d'optimisation environnementale durant les travaux et à leur issue.

**29 janvier 2018** : Autorisation unique. La préfète de la Dordogne autorise le début des travaux par arrêté préfectoral.

**26 février 2018, 27 avril 2018, 27 juin 2018, 3 décembre 2018** : réunions du Comité de dialogue et de suivi organisées par le Département avec les services de la Préfecture et plusieurs associations environnementales, pour optimiser le chantier et réduire les impacts des travaux.

**6 mars 2018** : le premier ministre Edouard Philippe confirme par courrier à Germinal Peiro la parfaite légalité des travaux et l'utilité publique du projet.

**14 mars 2018, 20 juin 2018, 3 octobre 2018, 23 janvier 2019** : réunions du comité de suivi des mesures de réduction et de compensation prévues par l'arrêté préfectoral «Autorisation Unique IOTA».

**28 mai 2018** : approbation de la convention d'application n°1 avec EPIDOR et le CEN pour les mesures compensatoires définies.

**19 septembre 2018** : en complément de son avis initial favorable, validation par l'ABF de la teinte spécifique du béton pour les piles des 2 ouvrages d'art, pour qu'elles se fondent au mieux dans le paysage.

**30 novembre 2018** : arrêté préfectoral complémentaire prescrivant la mise en place de mesures compensatoires additionnelles, renforçant la surveillance environnementale du chantier. Il est à noter que, durant toute la période de chantier, les travaux en milieu aquatique étaient interdits entre le 31 mars et le 31 septembre de chaque année de manière à ne pas déranger la reproduction des espèces piscicoles.

**17 décembre 2018** : approbation de la convention d'application n°2 avec EPIDOR et le CEN pour les mesures environnementales compensatoires.

**17 décembre 2018** : acquisition par le Département d'anciens fours à chaux sur la commune de Domme pour en faire des gîtes définitifs de reproduction des chiroptères.

**Durant toute la durée du chantier**, mise en défens de la zone (avec des grillages et des bâches), en lien avec un écologue et les services de l'Etat, pour éviter que des espèces ne pénètrent sur la zone d'évolution des engins et se fassent écraser.

**Depuis l'arrêt du chantier**, passage régulier d'un écologue pour analyser le renaturation du site et pour empêcher tout emprisonnement des espèces sur les lieux.

### UN PROJET JUGÉ EXEMPLAIRE PAR LES PLUS HAUTES INSTANCES ENVIRONNEMENTALES DE NOTRE PAYS

Par ailleurs, les services de l'Etat ont sollicité en 2017 le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) pour analyser le projet départemental du contournement de Beynac.

Dans son rapport de septembre 2017, Nicolas FORRAY (Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, missionné par le CGEDD) soulignait :

*« En regard des conséquences sur le site, le dossier présenté par le Conseil départemental de la Dordogne propose une intégration qui ne dénature pas le paysage, car il tient compte de l'aspect des lieux en s'appuyant sur la voie de chemin de fer existante. Des précautions ont été prises pour réduire l'impact paysager*

*de ce contournement. Ainsi, pour les deux passages au-dessus de la Dordogne, parallèlement aux ponts ferroviaires, le projet propose de créer deux ponts d'une architecture élégante ».*

*« L'avis de l'autorité environnementale, les conclusions du conseil national de la protection de la nature, l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ont confirmé l'aspect exemplaire du travail réalisé. La qualité du dossier porté à l'enquête est sensiblement au-dessus de celle de beaucoup de dossiers routiers, sans doute en lien avec la qualité des lieux et le risque de contestation. La mission n'a pas identifié de motif de fond pour refuser l'autorisation environnementale demandée ».*

## UN ÉQUIPEMENT QUI PERMETTRAIT DE RÉDUIRE L'INSÉCURITÉ ET LA POLLUTION DANS LE VILLAGE



L'important trafic dans le bourg de Beynac est source d'importantes nuisances pour la santé et le bien-être des habitants et des visiteurs, comme l'indique un rapport produit en mars 2019 par le bureau d'études SETEC INTERNATIONAL consacré à la qualité de l'air et à l'acoustique dans le bourg de Beynac. Celui-ci démontre les nombreux effets négatifs du passage actuel de l'intégralité de la circulation automobile dans la traverse.

### Un projet bénéfique en termes de santé publique

La pollution est d'abord atmosphérique, avec les importants rejets de gaz d'échappement sur ce tronçon, a fortiori en période de ralentissements et d'embouteillages : de nombreuses habitations du centre-bourg, mais également des commerces, des terrasses, la promenade piétonne... donnent directement sur la RD703 et sont donc particulièrement exposés à la pollution qu'engendre la charge de trafic. Le projet de contournement permettrait, dès sa mise en service, de réduire de façon très significative les différentes émissions polluantes et d'améliorer ainsi la qualité de l'air dans le bourg.

Il est à noter que les seuils de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont récemment été revus à la baisse depuis la remise du rapport de SETEC : les seuils de pollution sont désormais dépassés régulièrement dans la traverse du bourg de Beynac. Ces nouvelles recommandations, plus drastiques, seront adoptées avant la fin de l'année 2022 par la Commission Européenne, qui imposera aux États membres de s'aligner réglementairement sur ces valeurs pour réduire les effets de la pollution sur la santé.

Par ailleurs, la déviation de Beynac permettrait d'éviter tout risque de pollution vers la rivière et ses zones de frayères d'espèces particulièrement fragiles, contribuant à préserver la qualité de ses eaux.

La problématique des nuisances sonores est également prégnante : dans la traversée de Beynac, les logements, les hôtels, les terrasses des restaurants, la promenade piétonne sont soumis à des niveaux de bruit très élevés, supérieurs à 65 décibels. Or, en moyenne sur la journée, au-delà de 55 décibels, la gêne est jugée sérieuse selon des études de l'OMS.

La vie quotidienne des riverains et le bien-être des touristes s'en trouvent affectés de façon importante. 34 bâtiments de la zone d'étude sont actuellement exposés à un niveau supérieur à 65 décibels. Avec la déviation, l'amélioration serait, là encore, significative.

### L'enjeu est aussi de valoriser le patrimoine de l'un des plus beaux villages de France

Enfin, il y a la question de la pollution visuelle, avec un bourg régulièrement enlaidi par de longues files de véhicules, poids lourds et camping-cars, ce qui, pour l'un des plus beaux villages de France, constitue un véritable handicap.

La réalisation du contournement, associée à la mise en place d'une circulation à sens unique pour l'ensemble des véhicules à fort gabarit, permettrait de réduire la circulation en centre-bourg et ainsi de baisser les niveaux de pollution atmosphérique, sonore et visuelle, induits par la circulation.



## DES MESURES COMPENSATOIRES EXCEPTIONNELLES POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMÉLIORER LA SITUATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le Département de la Dordogne a souhaité mettre en place plusieurs mesures environnementales et de renaturation pour arriver à un bilan écologique positif à l'issue des travaux.

Une portion non négligeable de la zone concernée par le projet était, en effet, auparavant artificialisée et présentait un biotope dégradé. Les mesures qui seront prises permettront un retour rapide et qualitatif de la biodiversité.

**Le montant des mesures environnementales prévues est de 3 791 000 €.**

**Ces mesures environnementales de compensation consistent en :**

- **l'amélioration des fonctionnalités écologiques des boisements humides** à travers des aménagements réalisés sur environ 1,9 ha, qui viendront en compensation des 1,3 ha de boisements détruits.
- **la restauration des couasnes du Pech et de Fayrac** permettant d'aménager la ripisylve et donc l'habitat des espèces inféodées à ce milieu, mais également de favoriser la reproduction des espèces piscicoles.



Loutre d'Europe



Brochet

**Plus précisément, au niveau des ponts du Pech et de Fayrac**, un aménagement des abords des bras morts en rive gauche est programmé : pentes adoucies, décolmatation de la couasne, suppression des espèces végétales invasives limitant la biodiversité.

**Il est également prévu de remettre en état la berge sur les rives gauche et droite au bénéfice des espèces semi-aquatiques**, telles que la loutre d'Europe, avec la plantation d'une végétation pouvant, à terme, créer des « caches » pour les espèces piscicoles au bord de l'eau.

**Les frayères à brochets** seront restaurées et améliorées à l'issue des travaux avec la réouverture des bras morts par l'aval de manière à garantir des niveaux d'eau propices au frai ; le site sera mis en lumière pour optimiser les chances de réapparition d'herbiers aquatiques comme support de ponte ; des plantations d'environ 250 mottes de plantes héliophytes seront réalisées ; une dizaine de souches d'arbres seront abattues.

Ces travaux recréeront environ 1000 m<sup>2</sup> de frayères potentielles.

● **la scarification d'arbres** afin de les faire évoluer vers des arbres à cavité, de manière à constituer des gîtes à chiroptères arboricoles et oiseaux des milieux boisés.

Cette mesure contribuera au maintien voire au développement des populations concernées car le nombre de sites de repos sera augmenté par rapport à l'existant.

# CONTOURNEMENT DE BEYNAC

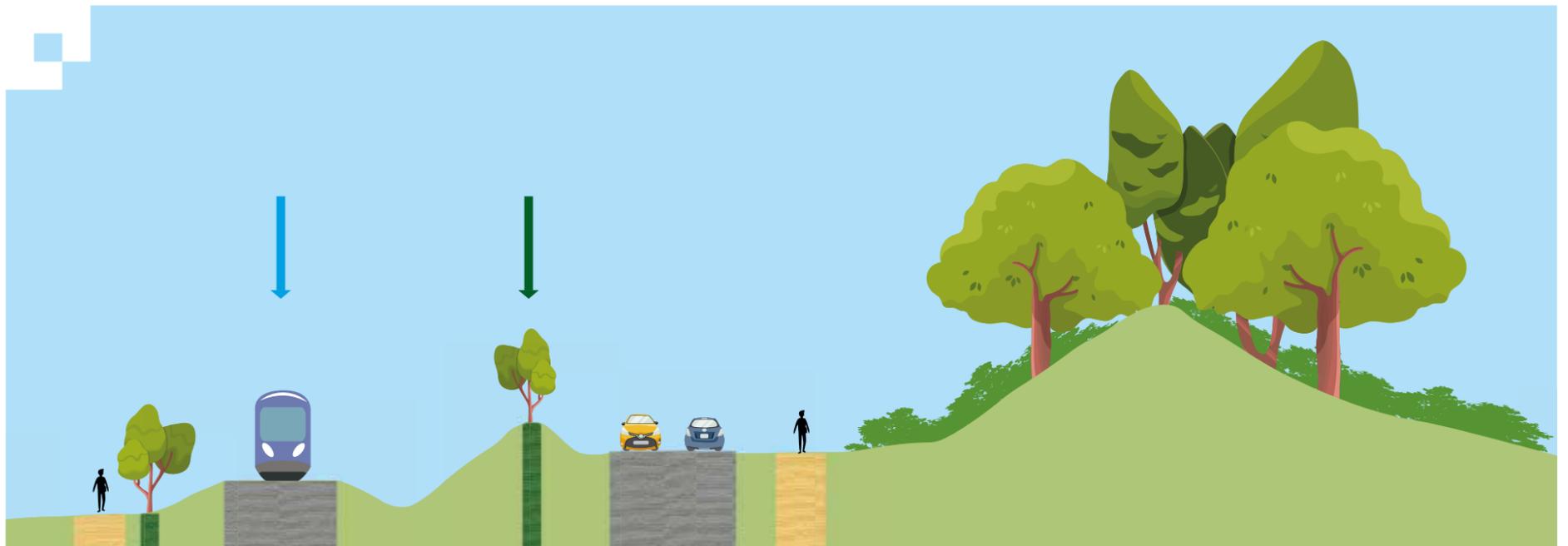
VIVRE EN PÉRIGORD

f t i @cddordogne

7

## UN PROJET EXEMPLAIRE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- La route ne sera pas réalisée en surélévation sur l'ensemble du tracé.
- Des talus et des haies d'arbres la dissimuleront.
- Des représentations du projet en coupe permettent de démontrer que la route sera ainsi totalement masquée.
- Par ailleurs, le tracé de la route suit celui de la voie de chemin de fer en activité pour se situer en majeure partie sur des zones déjà artificialisées.



**Flèche bleue** : voie ferrée déjà existante et en activité

**Flèche verte** : création du contournement avec une voie de seulement 6 mètres de large, située à une dizaine de mètres de la voie ferrée en activité. La route sera pratiquement invisible de la quasi-totalité des points de vue avoisinants car elle sera masquée par les merlons plantés (qui éviteront par la même occasion les éventuels chocs entre voitures et oiseaux ou chiroptères)

Les études du bureau SETEC ont démontré que la surface globale du projet représentait environ 20 ha, avec une surface d'habitats naturels touchés de 3 ha. Le niveau global d'atteinte à la conservation de l'habitat est de ce fait considéré comme « négligeable » par rapport à la zone Natura 2000 (0,2%). Les rares atteintes aux habitats ont déjà été effectuées lors de la phase de travaux de 2018. La poursuite et l'achèvement du contournement n'entraîneront donc que très peu d'impacts sur les espèces (à la différence de l'éventuelle démolition des ouvrages).



Boisements humides



Chiroptère



Couasne

## LES AUTRES AMÉNAGEMENTS

- **L'aménagement d'abris pour les reptiles.**
- **la réouverture de l'île du Coux-et-Bigaroque**, qui présente actuellement un milieu fermé peu propice à la biodiversité, en faveur de l'avifaune.
- **L'aménagement de la gare de Fayrac** et l'acquisition d'anciens fours à chaux à Domme pour créer des gîtes de reproduction en faveur des chiroptères.
- **la création de bassins de gestion des eaux de ruissellement de la plate-forme routière** - déjà réalisés -, qui empêcheront les eaux chargées de se déverser directement dans la Dordogne.
- **la plantation de 27.000 arbres et arbustes d'essences locales** qui seront replantés dans le cadre du projet d'aménagement paysager :
  - Création de boisements d'essences variées (19 300 m<sup>2</sup>),
  - Création de 7 900 m<sup>2</sup> de noyeraies,
  - Création de 1 180 mètres de haies,
  - Restauration de boisements en ripisylves (3 830 m<sup>2</sup>).

Les surfaces déboisées lors du chantier ont été limitées et se sont réduites principalement au surplomb des ouvrages au droit des ripisylves de la Dordogne.

Le constat d'huissier en date du 31 août 2018 établit à 250 le nombre d'arbres abattus. De plus, la plupart des arbres abattus constituent des espèces invasives sans intérêt écologique (érable negundo par exemple). Ces arbres ont été enlevés entre septembre et février 2018, pour éviter tout impact sur la reproduction des espèces, après passage d'un écologue.

Il est enfin à noter que tous les déboisements nécessaires au projet ont déjà été effectués. Il n'y aura donc pas d'autres phases d'abattage lors de la reprise et de l'achèvement du contournement.



Bassin de gestion des eaux.

# CONTOURNEMENT DE BEYNAC

## UN PROJET QUI, SEUL, GARANTIT LA CRÉATION D'UNE VÉLOROUTE-VOIE VERTE



La traversée du village de Beynac, dans sa configuration actuelle, constitue un véritable verrou particulièrement dangereux pour les vélos et les piétons. La section de la RD703, au droit de la falaise du Pech avant d'arriver dans le bourg de Beynac, est située entre falaises et rivière à pic en contrebas. Cette configuration n'offre aucune possibilité de circulation pour les piétons et les vélos en dehors de la chaussée limitée à 5,70 m qui supporte un trafic de transit de 6 000 véhicules/jour en moyenne annuelle, avec des pics à plus de 13 000 v/j.

Cette situation est clairement inacceptable en matière de sécurité pour les piétons et les cyclistes.

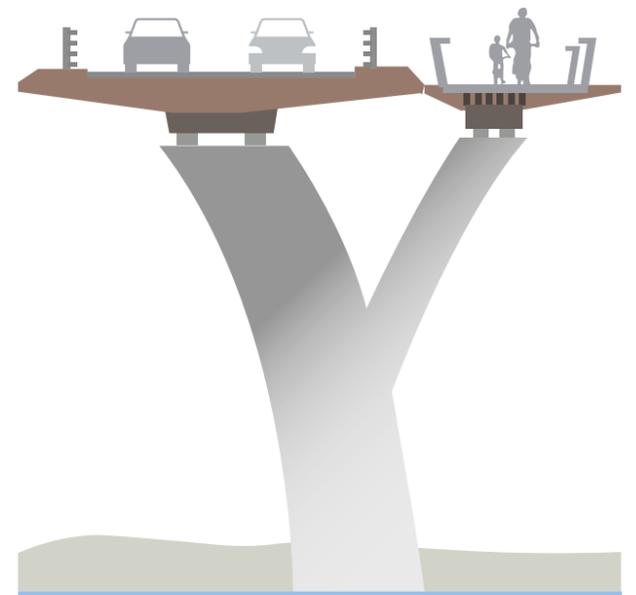
Dans le bourg de Beynac, l'aménagement de la commune a uniquement permis de réaliser un simple cheminement piéton sur 385 m environ (cheminement au demeurant strictement interdit aux deux-roues). Si ce cheminement est globalement sécurisé dans le cadre d'une circulation d'itinérance pédestre, il n'est possible que côté Dordogne et il est conforme et dangereux côté village, faute de trottoirs.

En tout état de cause, la circulation des deux-roues ne peut se réaliser que sur la chaussée déjà beaucoup trop étroite pour la circulation classique.

Le projet de contournement de Beynac offrira une circulation sécurisée pour les piétons et les vélos, en reliant 2 portions de la véloroute - voie verte V91 de la vallée de la Dordogne grâce à la voie « modes doux » de 3,5 km de long, en site propre, c'est à dire déconnecté de la partie routière.

Cette véloroute sera séparée de la chaussée par des haies arbustives et des merlons.

Sur les ouvrages au-dessus de la Dordogne au Pech et à Fayrac, elle reposera sur une passerelle indépendante, ce qui permettra aux randonneurs de marquer une pause et d'admirer le paysage.



*Pour des raisons de sécurité routière évidentes, nous sommes favorables à la réalisation de cette voie verte. Et nous rappelons que cette voie verte doit être un tronçon de la véloroute de la vallée de la Dordogne, inscrite au schéma national des véloroutes avec des financements de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe. »*

Pour la Commission Nationale Sécurité de la Fédération Française de Cyclotourisme, Denis VITIEL

## LA DÉMOLITION DES TRAVAUX SERAIT EXTRÊMEMENT DOMMAGEABLE POUR LE SITE ET NÉFASTE POUR LES ESPÈCES

Le constat est clair : l'ensemble des travaux qui pouvaient avoir un impact sur les espèces et leurs habitats ont déjà été réalisés.

**Après trois ans d'interruption du chantier, les passages réguliers de l'écologue ont démontré que l'ensemble des espèces repérées avant le démarrage des travaux s'étaient réinstallées sur site, preuve de l'efficacité des mesures compensatoires et du sérieux en matière écologique du dossier départemental.**

**Trois nouvelles espèces ont même été identifiées sur la zone du chantier**



Traquet Motteux

Hibou Moyen-Duc

Cisticole des Joncs

L'achèvement de l'opération consistera principalement à finaliser l'élévation des piles de ponts qui n'ont pas été achevées et à réaliser la route sur les zones déjà artificialisées.

A l'inverse, les travaux de démolition auraient un impact majeur sur les espèces et présenteraient un risque d'altération important du milieu naturel.

Le principal risque identifié concerne la fracturation du toit calcaire qui mettrait en communication la rivière avec les nappes phréatiques, engendrant une pollution majeure et irréversible de ces dernières.

Ce risque grave est lié aux vibrations générées par la démolition des fondations ancrées dans le toit calcaire, tant dans la rivière que sur les berges, qui interviendraient dans un contexte géologique spécifique comportant des failles, telles celle du Céou à Fayrac et d'autres liées à la proximité de l'accident ouest-quercynois au Pech.

Ces difficultés n'existaient pas lors des opérations de construction des piles car les techniques de fondation et de coulage des fûts ne provoquaient pas de vibrations. Par ailleurs, la zone présente une multitude de karsts (cavités vides ou comblées), recelant de nombreuses fragilités.

A l'évidence, la démolition aurait des conséquences irréversibles pour l'environnement, parmi lesquelles l'instabilité du fond de lit, la résurgence et la pollution de la nappe souterraine peu profonde, et accroîtrait les risques d'accident à l'occasion des travaux ainsi que les risques d'affaissement ou d'effondrement affectant les propriétés et infrastructures riveraines, notamment le pont SNCF avoisinant.

Pelle avec BRH (Brise Roche Hydraulique) : un des engins qui détruiraient les ouvrages, avec des conséquences potentiellement graves à la clé.



Par ailleurs, les travaux de démolition nécessiteraient des délais longs, bruyants et invasifs pour l'environnement. Ils chasseraient, bien plus que l'achèvement du contournement, la faune présente sur place. Toutes les espèces recensées avant les travaux sont en effet à nouveau présentes, certaines nouvelles espèces ont même été identifiées. La campagne d'investigation d'août 2021 a mis en exergue qu'en période de hautes eaux le cours d'eau est connecté avec des habitats situés sur les berges de la Dordogne, c'est-à-dire des zones de reproduction pour les invertébrés.

Ces éléments ont été confirmés par des études à l'été 2022 du cabinet EGIS sur la nécessité de faire les travaux en période de basses eaux pour éviter les impacts sur les espèces concernées et faciliter la démolition des piles. Or il s'agit de la période de sensibilité, notamment de reproduction, pour les poissons.

Quelle que soit la période d'intervention, les démolitions des ouvrages toucheraient donc profondément les éco-systèmes.

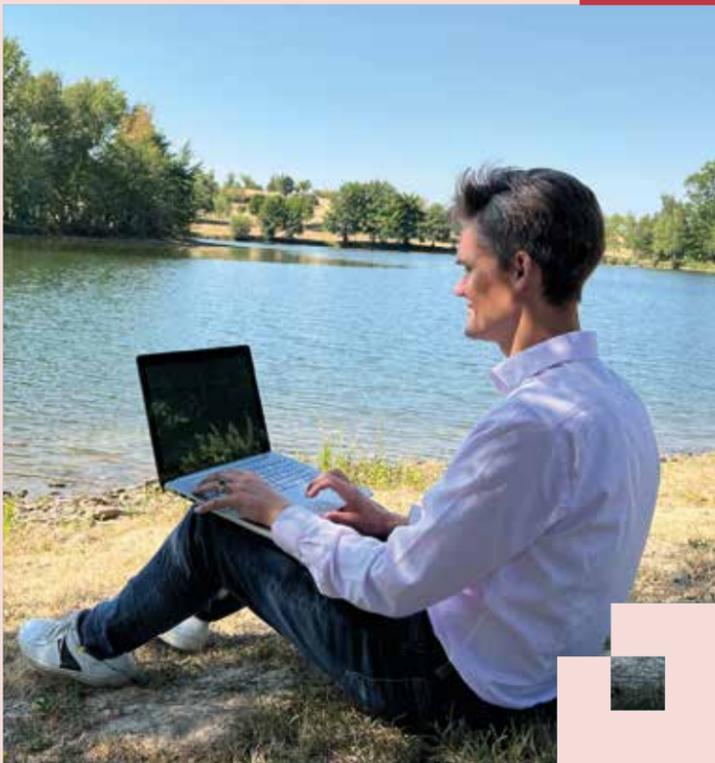
## QUELLE SOLUTION ? RETRouver LA VOIE DU BON SENS !

Pour toutes ces raisons, aussi bien liées à la protection de l'environnement qu'à la santé publique comme à la sécurité des différents usagers de la route, **le Département de la Dordogne a déposé auprès du Préfet une demande de nouvel arrêté sur la base d'un projet revu et le fondement de motifs d'intérêt public majeur.**

**Démolir aujourd'hui ce qui a déjà été réalisé - pour un montant de 26 millions d'euros - constituerait à la fois une gabegie financière et une aberration écologique.** Tout au contraire, la préservation du site et le respect de ses habitants exigent l'achèvement de ce chantier.

**Telle est la seule solution pour retrouver la voie du bon sens et de la raison.**

ZOOM SUR



## Floris BAKKER

Directeur général du domaine d'Essendiéras

### Essendiéras, un domaine connecté

Au cœur du Périgord vert, le domaine d'Essendiéras s'impose majestueusement sur une surface de plus de 360 hectares. Avec une forte activité tournée autour de l'événementiel, de l'hébergement et des loisirs, l'établissement reçoit quotidiennement du monde. De Dordogne, mais aussi une large clientèle étrangère qui apprécie les vacances en Périgord. Alors, pour Floris Bakker, le directeur du site, il était primordial d'offrir à ses clients une connexion internet performante. Grâce au syndicat mixte Périgord numérique, le domaine a pu être raccordé à la fibre depuis presque un an. « Avant, on avait l'ADSL mais ce n'était pas très rapide par rapport au nombre de connectés qui souhaitaient utiliser internet. Avec 300 lits, on a environ 300 à 400 personnes sur le site qui sont là pour leurs vacances, leurs loisirs, jouer au golf et qui ont envie de se distraire », explique Floris Bakker.

Aujourd'hui, malgré le nombre de vacanciers, « tout le monde arrive à se connecter et ça marche super bien », constate-t-il. Car en congés, même si la déconnexion est de rigueur pour certains, d'autres n'ont pas envie de couper leurs téléphones ou leurs ordinateurs : « Ils peuvent aussi désormais regarder leurs séries ou des vidéos sans problème. »

#### « Tout le confort d'une métropole »

« Lorsque tous les vacanciers sont connectés en même temps, on n'est même pas à 1/3 de la capacité totale d'utilisation. C'est encore mieux que ce que je pensais », sourit le directeur du domaine. 95 % d'Essendiéras est couvert par cette excellente connexion Wi-Fi. Le domaine dispose d'un débit de 100 mégabits par seconde.

Pour lui, être relié à la fibre permet d'avoir tout le confort que l'on pourrait trouver en ville ou dans une métropole mais à la campagne, « dans un environnement paisible ». Un vrai plus pour celui qui accueille de nombreux clients adeptes du télétravail.

« Le Covid a déjà aidé cette pratique à se démocratiser alors c'est encore mieux si les travailleurs peuvent le faire dans un lieu tranquille », souligne Floris Bakker.

### Un domaine d'exception à deux pas d'Excideuil

À travers plus de 360 hectares au cœur de la campagne périgourdine, le domaine d'Essendiéras propose de nombreuses prestations avec notamment diverses possibilités de séjours, des chambres ou des gîtes implantés aux quatre coins du site. Une partie camping est accessible avec des sanitaires privés. 13 emplacements sont à proximité de l'étang et du golf. 180 licenciés profitent à l'année de ce golf de neuf trous.

L'événementiel représente également une grande partie des activités du site avec environ 80 événements par an, dont une quarantaine de mariages. Y sont aussi célébrés des baptêmes, des anniversaires ; des repas ainsi que des séminaires sont organisés pas les entreprises dans les différentes salles mises à disposition.

## PO R T R A I T



## Eric ALARY

Patrouilleur à l'Unité d'aménagement routier du Bugue

### Un hiver à veiller sur nos routes

Depuis le 28 novembre, le dispositif de veille hivernale est activé sur les routes de Dordogne, comme chaque année, en prévision de l'hiver qui s'installe. Au sein des huit unités d'aménagement que compte le Département, Eric Alary est patrouilleur

au Bugue depuis sept ans. Une semaine sur trois, l'agent est tous les matins, dès 5 h, sur le pont. Il arpente un circuit bien précis en passant par Le Bugue, La Douze, Les Eyzies et Campagne. Au fur et à mesure de son parcours, Eric Alary relève la température de l'air, de la chaussée (pour connaître la profondeur de gel) et du point de rosée. Grâce à des sondes, les températures sont prises et ensuite transmises à la cellule de crise.

Si besoin, deux agents d'astreinte sont alors appelés pour traiter les routes et les saler. Et même si nous ne sommes pas dans un département à haut risque, le verglas est souvent fréquent sur les routes.

« Ce que j'aime dans mon métier, c'est le côté service public, détaille Eric Alary. C'est utile pour tous les automobilistes, même si on voit rarement les patrouilleurs qui veillent. Nous sommes au service des autres. »

Différentes réserves de sel se situent à proximité du circuit de l'agent, sur les communes du Bugue, de Belvès et de Lalinde.

Deux silos sont installés au Buisson et dans la côte de La Douze, s'il y a un besoin de sel supplémentaire. L'unité d'aménagement du Bugue comporte trois patrouilleurs et six agents d'astreinte. Ces derniers interviennent aussi en cas d'accident, pour nettoyer, créer des déviations et remettre en état les routes, tout au long de l'année.

**Vous pouvez suivre au quotidien l'état de circulation du réseau routier départemental sur la page facebook du Conseil départemental.**



## AGENDA SPORT ET CULTURE

### CARAVANE TERRE DE JEUX 2024

Vacances de février du 4 au 19 février 2023  
(les lieux et dates sont en cours de validation)

Contact : [cd24.sport@dordogne.fr](mailto:cd24.sport@dordogne.fr)

### EXPOSITION À BIRON

« Une vie de dessin La donation Michel Pourtier au Département de la Dordogne » du 4 février au 29 mai.

### SPRING

(programme départemental dédié à la jeunesse, coordonné par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, et construit en partenariat avec des associations ou des collectivités du territoire).

- Hip Hop Nakupenda, un solo d'Yves Mwamba - Cie par Terre Anne Nguyen et Yves Mwamba (Spectacle de danse à partir 10 ans) .

- Dimanche 22 janvier à 17h à L'Atrium à Vergt et mercredi 25 janvier à 15h à la salles des fêtes à Villetoureix

- Pollen & Plancton - Cie Andréa Cavale (Spectacle de Théâtre d'ombres & de gestes à partir de 7 ans) Dimanche 5 février à 16h au Centre multimédia de Neuvic-sur-l'Isle

- Catarina Barba Fina - Cie Léonie Tricote (Spectacle musical à partir 2 ans) - mercredi 8 mars à 10h30 à la salle Jean Macé à Montignac-Lascaux

- Pebbleboy - Cie Lazzi Zanni (Spectacle de théâtre à partir 9 ans) - vendredi 10 mars à 20h30 à l'Espace Aliénor d'Aquitaine à Mussidan

- Koré - Cie Le bruit des Ombres (Spectacle de théâtre à partir 8 ans) mercredi 15 mars au Palace à Périgueux

- Monsieur vs ou + = Madame - Cie Auguste Bienvenue (Spectacle de danse à partir 12 ans) mercredi 29 mars à 20h au Palace à Périgueux

### EXPOSITION « LA LIGNE TROUBLE »

proposée dans le cadre du programme départemental « 2023, une saison de dessin en Dordogne »

- du 7 mars au 26 mai à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux

Entrée libre du mardi au samedi, de 14h à 18h.

Accueil de groupes sur rendez-vous (06 75 64 58 98) Espace culturel François Mitterrand, 2 place Hoche, 24000 Périgueux - 05 53 06 40 00 [www.culturedordogne.fr](http://www.culturedordogne.fr)

### ÉTRANGES LECTURES

Les miracles du bazar Namiya

Mardi 24 janvier à Périgueux

Jeudi 26 janvier à Sigoulès-et-Flaugeac

Vendredi 27 janvier à Carsac-Aillac

### ÉTRANGES LECTURES / HAMNET

Mardi 21 mars à Périgueux

Jeudi 23 mars à Terrasson

Vendredi 24 mars à Périgueux / St-Vincent-sur-l'Isle

Infos complémentaires sur les événements pilotés par l'Agence culturelle départementale : [www.culturedordogne.fr](http://www.culturedordogne.fr)



## BUDGET PARTICIPATIF 2022 : 1 MILLION D'EUROS RÉPARTIS ENTRE 98 NOUVEAUX LAURÉATS



21 150 Périgourdins ont voté cette année pour désigner les 98 lauréats qui se sont partagés l'enveloppe globale affectée de 1 million d'euros, dont 100 000 euros consacrés à des projets portés par des jeunes de moins de 20 ans. Les trois projets arrivés en tête sur chaque canton ont été retenus dans la limite de 12.000 euros par projet, soit 75 projets, auxquels on a ajouté les 12 projets ayant obtenu le plus de votes, dans la limite de l'enveloppe de 1M€. Les Périgourdins pouvaient voter pour trois à six projets.

Culture, patrimoine, solidarité, numérique, mobilité, sport... à destination de toutes les générations : les Périgourdins ont ainsi eu le choix

entre 199 projets soumis au vote, après validation par la commission citoyenne.

Initié en 2019, le budget participatif est un dispositif qui s'inscrit dans la volonté de la majorité départementale de développer la démocratie participative, de poursuivre son accompagnement de la vie associative et d'entretenir des dynamiques locales. Il permet de donner la possibilité aux Périgourdines et aux Périgourdins de participer eux-mêmes à l'élaboration d'une partie du budget d'investissement de leur département.

Retrouvez la liste complète des lauréats sur : [budgetparticipatif.dordogne.fr](http://budgetparticipatif.dordogne.fr)



### La pausa d'un paneu bilingüe en occitan a l'entrada de las comunas o l'affirmacion de l'identitat culturala de sa comuna (texte en occitan Lemosin)

La lenga occitana es considerada par lo Departament coma un element constitutiu de l'identitat de Perigòrd, un biais de describir la richessa de son istòria e un brave utís de dialògue intercultural.

Per fin d'encoratjar l'aprendissatge e la practica de l'occitan, lo Departament a soatit acompanhar d'un biais financier lo chaptadís daus paneus d'entrada de borg en occitan a totas las comunas per balhar mai de visibilitat a quela lenga. Aüei, son 275 comunas (siá mai dau 54%) qu'an fach la chausida de rentrar dins queu dispositiu.

Tot parier, quela demarcha es pas anodina. Ela ven afortir la preséncia e la coneissença de l'occitan per una populacion nascuda aquí o alhors. Mas quò es pas una fin en se mesma. Pòt esser la debuta d'una cercha de valorizacion de la lenga e de la cultura occitanas sus tota la comuna per la mesa en plaça, per exemple, d'una classa bilingüa, de cors de lenga o ben 'tot d'accions culturalas de promocion.

Si avetz pas realizat quela demarcha, podetz far una demanda a rasís los servicis de la DPRPM (Direccion dau Patrimòni Rotier, Paisatgier e de las Mobilitats) a l'adreça seguenta : [cd24.dprpm@dordogne.fr](mailto:cd24.dprpm@dordogne.fr)



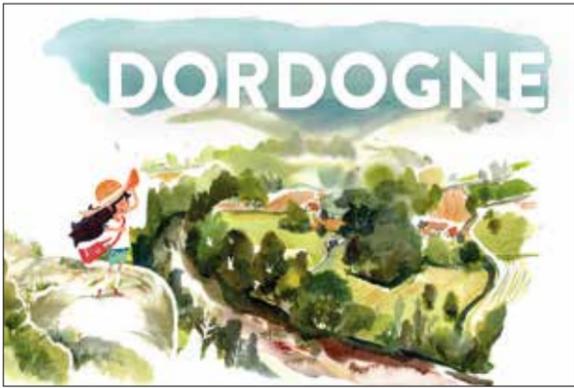
### La pose d'un panneau bilingue en occitan à l'entrée des communes ou l'affirmation de l'identité culturelle de sa commune

La langue occitane est considérée par le Département comme un élément constitutif de l'identité du Périgord, un moyen de découvrir la richesse de son histoire et un bel outil de dialogue interculturel.

Afin d'encourager l'apprentissage et la pratique de l'occitan, le Département a souhaité accompagner financièrement l'achat de panneaux d'entrée de bourg en occitan à toutes les communes pour donner plus de visibilité à cette langue. A ce jour, ce sont 275 communes (soit plus de 54%) qui ont fait le choix de rentrer dans ce dispositif.

Cette démarche n'est pas anodine. Elle vient renforcer la présence et la connaissance de l'occitan auprès d'une population native d'ici ou d'ailleurs. Elle n'est toutefois pas une fin en soi. Elle peut être le début d'une démarche de valorisation de la langue et de la culture occitanes sur toute la commune par la mise en place, par exemple, d'une classe bilingue, de cours de langue ou encore d'actions culturelles de promotion.

Les communes qui n'ont pas réalisé cette démarche, peuvent faire une demande auprès des services de la DPRPM (Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités) à l'adresse suivante : [cd24.dprpm@dordogne.fr](mailto:cd24.dprpm@dordogne.fr)



## JEU VIDÉO DORDOGNE : UNE AVENTURE POÉTIQUE ET ESTHÉTIQUE

Le jeu vous invite à plonger au cœur d'une expérience narrative unique et bouleversante, en incarnant Mimi, une jeune fille qui explore les précieux moments de l'enfance, les souvenirs partagés avec sa défunte grand-mère et des secrets de famille oubliés.

Au cours de son voyage, elle évolue au cœur des paysages de la Dordogne, des décors somptueux en aquarelle peints à la main. Les instants, les panoramas, les senteurs, les sons et les sensations... sont autant de souvenirs que vous conterez

dans votre journal - la collection des mémoires du passé familial de Mimi - un recueil unique qui relate votre expérience et le reflet nostalgique et touchant de votre aventure.

**Date de sortie :** printemps 2023

**Développé par :**  
Umanimation, Un je ne sais quoi

**Édité par :** Focus Entertainment

**Genre :** Narrative Adventure

## UNE HISTOIRE RENOUVELÉE DU PÉRIGORD

Les deux maîtres d'œuvre de cette « Nouvelle histoire du Périgord », les historiens Michel Combet et Bernard Lachaise, prennent délibérément dans cet ouvrage le parti du Périgord et non de la Dordogne.

L'histoire leur donne raison : c'est ce fameux Comté du Périgord qui forme très tôt les contours de notre territoire. Le dernier opus historique consacré à ce territoire avait été rédigé par Anne-Marie Cocula, il y a déjà vingt ans...

Cette nouvelle édition, enrichie des connaissances historiques réalisées ces dernières décennies, constitue une réelle avancée grâce à un travail pluridisciplinaire réunissant historiens, archéologues, conservatrices du patrimoine, un travail pédagogique destiné au grand public. Chaque chapitre pose véritablement « les jalons du quotidien de notre territoire, de ses continuités pas toujours visibles et connues », comme le suggère le préambule. Et ce n'est pas le moindre mérite du livre que de nous rendre visible cette cohérence d'un Périgord qui,

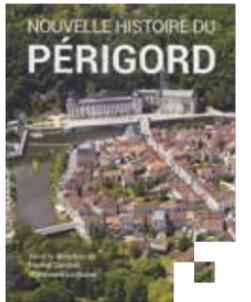
à chaque époque, trouve les ressorts pour aller de l'avant et s'affirmer.

Au fil des chapitres, notamment ceux sur le Périgord du Moyen-Âge, on mesure mieux la forme que prend notre territoire, par exemple la façon dont s'organisent les pouvoirs de l'Evêque et du Comte. Le dernier chapitre sur l'évolution contemporaine de notre département est aussi très instructif.

L'un des apports majeurs de cette édition tient à sa cartographie et son iconographie particulièrement riches.

C'est un ouvrage qui contribue à nous faire aimer encore un peu plus cette terre si attachante qu'est le Périgord.

**Nouvelle histoire  
du Périgord.**  
Editions CAIRN  
39 €



## 2010-2020 : DIX ANS D'HISTOIRE DU CAP ATHLÉTISME



Il est rare qu'un club et ses dirigeants bénévoles écrivent l'histoire de leur club. C'est le cas du CAP athlétisme, club de Périgueux et de l'agglomération, emblématique de cette discipline en Dordogne. Cette aventure revient à Jean Brossais qui s'est lancé dans l'écriture d'un ouvrage relatant la vie du club durant la dernière décennie.

2010/2020 : un âge d'or pour le club avec une belle locomotive en la personne de Yohan Kowal, champion international de demi-fond. L'auteur, avec l'aide de volontaires du service civique, nous livre les multiples facettes d'un club aussi attachant que ses athlètes, ses dirigeants et ses bénévoles.

Un récit, une aventure, des anecdotes, une passion et un engagement sans

faillie pour ce sport qu'est l'athlétisme au travers de toutes ses disciplines. Avec cet ouvrage, Jean Brossais a le sentiment d'un devoir accompli. Désormais, c'est en faveur du développement du sport adapté qu'il a décidé de s'engager.

Son souhait : que d'autres personnes se lancent dans l'aventure pour raconter l'histoire du club depuis ses débuts...

2010/2020 : Consolidation et Développement du CAP Athlétisme.  
**Pour se le procurer :** capathletisme@wanadoo.fr - 05 53 06 14 92

## EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES



**SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE,  
CITOYEN ET APPARENTÉS**

### VOLONTÉ, COURAGE ET ESPÉRANCE POUR 2023 !

« Le pessimisme de la connaissance n'empêche pas l'optimisme de la volonté », affirmait le philosophe et homme politique Antonio Gramsci.

Sa citation a résonné avec force en 2022. Trois ans après l'apparition de la pandémie de la Covid 19 qui devait accoucher d'un monde plus raisonnable, nous héritons de la guerre en Ukraine et d'une inflation record. L'hôpital public souffre toujours autant surtout dans les territoires ruraux. Enfin, la Cop 27 a échoué alors que le réchauffement climatique multiplie les vagues de canicules, sécheresses et incendies.

Pour autant, nous laissons le chemin de la résignation aux prédicateurs de l'apocalypse, aux promoteurs du repli sur soi et aux opposants locaux adeptes de l'immobilisme.

Au contraire, la lucidité sur le temps présent renforce notre volonté d'oeuvrer pour l'avenir aux côtés de Germain Peiro. Nous voterons en faveur de la création de nouveaux centres départementaux de santé, nous soutiendrons les projets des communes et intercommunalités ainsi que l'économie locale, tout cela dans le cadre de nos compétences.

Nous continuerons donc en 2023, forts de la situation budgétaire positive du Département, d'améliorer le cadre de vie, de faire vivre le lien social, la solidarité entre générations et une écologie humaniste qui ne sanctionne pas mais qui ouvre la voie à l'excellence environnementale.

Au nom du groupe socialiste, écologiste, citoyen et apparentés je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, tous mes meilleurs vœux pour l'année 2023.



**Olivier CHABREYROU**  
Président du groupe  
Socialiste, Écologiste, Citoyen  
et Apparentés  
Contact : 05 53 02 20 02  
y.le-mao@dordogne.fr



**COMMUNISTE, CITOYEN  
ET ÉCOLOGISTE**

### LE DÉPARTEMENT DOIT RESTER EN SOUTIEN DES PLUS FAIBLES EN 2023

La guerre en Ukraine a provoqué un véritable séisme économique et politique. Les profiteurs de guerre sans aucun scrupule spéculent. La montée en flèche des prix et de l'inflation met à rude épreuve le pouvoir d'achat des ménages. Quant au gouvernement, par sa loi de finances 2023, en confisquant le débat démocratique nécessaire à coup de 49,3, ne répond ni aux besoins actuels ou futurs.

Le coup de pouce qu'il a concédé cet été au point d'indice des fonctionnaires, aux retraités ou aux allocataires de minima sociaux ne fait pas le compte ! Se soigner, se loger, se chauffer, se nourrir, deviennent un véritable défi pour de nombreux Périgordins. Les associations caritatives alertent sur la très forte hausse des demandes d'aides alimentaire et financière.

Pourtant notre pays ne manque pas de moyens pour garantir une vie digne à toutes et tous ! Au fil des ans, la création de richesses a fait l'objet d'une captation éhontée par quelques-uns en les transférant vers le capital au détriment du travail. C'est pourquoi nous proposons de taxer ces superprofits et de bloquer les prix.

De plus, le « bouclier tarifaire » censé contenir à +15 % la prochaine augmentation des prix de l'électricité et du gaz, va être ravageur pour les ménages.

Du côté des collectivités territoriales exclues de l'accès au tarif régulé de l'énergie, les élus alertent sur le risque de ne pouvoir honorer les factures d'énergie exorbitantes, sous l'impact de la spéculation scandaleuse des fournisseurs privés d'énergie. Solidaires des élu.es qui se refusent à supprimer des services publics rendus à leur population, nous appelons urgemment à constituer un pôle public national de l'énergie, pour garantir notre indépendance énergétique avec des prix régulés et accessibles à la population, aux entreprises, aux collectivités territoriales.

En cette année 2023, c'est bel et bien un soutien renforcé du Département qui est attendu pour les ménages dont le reste à vivre ne cesse de baisser ! C'est sur quoi nous continuerons d'agir dans la majorité.

Meilleurs vœux de bonheur et de santé.



**Jacques AUZOU**  
Président du groupe  
Communiste, Citoyen, Ecologiste  
Contact : 05 53 02 20 31  
l.perea@dordogne.fr



**RENOUVEAU  
DORDOGNE**

### HEUREUSE ANNÉE 2023 !

Le contexte européen a induit une crise énergétique violente. Nous avons mis en garde la majorité départementale sur la hausse des coûts pour cette fin d'année. Cette hausse intervient en même temps que le dégel du point d'indice des fonctionnaires, une excellente nouvelle pour les agents du Département, mais qui nécessitera de la part de l'Assemblée une attention toute particulière. Nous resterons vigilants sur la dépense publique qui devra, plus que jamais, être maîtrisée. Ces augmentations de dépenses sont à mettre en perspective de l'instabilité des recettes du Département.

Nous demeurons dans l'attente d'un retour de la collectivité sur les propositions que nous avons soumises au Président, à savoir : s'inscrire dans la démarche « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » (TZCLD) et travailler à l'élaboration d'un agenda rural 2030. Nous en avons ajouté une récemment : un volet social pour accompagner la mise en œuvre de la redevance incitative pour les déchets.

Un travail de synthèse a été réalisé pour en venir à une motion commune pour sauvegarder l'EHPAD de Vergt. Nous saluons cette union et espérons que le nécessaire sera fait pour sauver cet établissement de proximité et de qualité.

Nous avons aussi demandé à la majorité départementale de trouver une solution rapide afin de ne pas avoir à payer les frais d'astreinte dans le dossier Beynac qui vont démarrer sous peu et éviter un gaspillage d'argent public démesuré.

Enfin, nous espérons que vous avez passé d'heureuses fêtes de fin d'année et vous souhaitons une heureuse année 2023.



**Thierry CIPERRE**  
Président du groupe  
Renouveau Dordogne  
Contact : 05 53 02 59 28  
l.guillemot@dordogne.fr



**LES RÉPUBLICAINS,  
DIVERS DROITE ET APPARENTÉS**

Lors de la dernière Décision Modificative du budget 2022, notre groupe a voté une majorité des dossiers, la plupart étant des ajustements à la baisse des sommes votées lors du budget primitif ou l'intégration de certaines de nos propositions. Une opposition responsable ne doit pas être systématique, mais constructive.

Ainsi, notre groupe a voté par exemple : l'augmentation du budget du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), l'augmentation de l'enveloppe de FEC (Fonds d'équipement des communes de moins de 1500 habitants), un financement complémentaire aux EHPAD disposant d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés, une aide exceptionnelle aux collèges suite à l'augmentation tarifaire des fluides et des denrées...

Néanmoins plusieurs dossiers ont attiré notre attention : le déficit de nos centres départementaux de santé, le budget annexe de l'abattoir de Ribérac alors que nous n'avons toujours pas les résultats définitifs de l'étude lancée par le Département, le 100% bio dans les collèges auxquels nous préférons une complémentarité entre producteurs bio et les producteurs conventionnels afin de favoriser les circuits courts, la provision à hauteur de 1 million d'euros afin de payer les astreintes de non-démolition du chantier de Beynac (3000€/jour). Nous refusons que les Périgourdins paient cette somme et avons demandé que le Département se retourne contre l'État...

Nous avons donc voté contre cette décision modificative n°2 qui, de toute façon, ne représente qu'environ 2,5% du budget primitif (558 millions d'euros) et avons de nouveau indiqué nos inquiétudes sur la dette du Département, et la baisse programmée des recettes issues des DMTO (droits de mutation à titre onéreux, taxes perçues lors des ventes de biens immobiliers) pour l'an prochain.

Le Groupe LR, Divers Droite et apparentés sera cette année encore, à vos côtés et vous souhaite le meilleur pour vous et vos proches pour cette année 2023 !



**Dominique BOUSQUET**  
Groupe Les Républicains,  
Divers Droite et apparentés  
Contact : 06 07 82 83 54  
f.marty@dordogne.fr

## HISTOIRE ET PATRIMOINE

# LA BOÉTIE ET MONTAIGNE

« Parce que c'était lui ;  
parce que c'était moi »

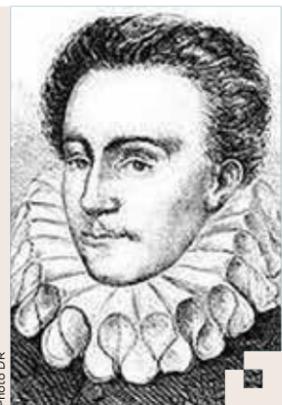
**Périgourdins, ils le furent assurément toute leur vie durant ou presque !**

Ils le furent par leur naissance au sein de familles cultivées et bourgeoises attirées par la vie noble et l'acquisition de seigneuries. Étienne de La Boétie est né à Sarlat, en 1530, dans le récent hôtel Renaissance de ses parents, face à la cathédrale encore en construction. Michel Eyquem est né en 1533 dans la maison forte acquise par ses ancêtres en 1477. Périgourdins, ils le furent tous deux par l'usage de la langue périgourdine même si Pierre Eyquem, le père de Montaigne, avait recruté un précepteur allemand pour lui parler latin dès son plus jeune âge. Dès lors, la langue maternelle de Montaigne fut le latin et les premières annotations des livres de son adolescence sont en latin.

Quant à La Boétie, précocement orphelin, il passa ses jeunes années à étudier à Paris le droit et les langues anciennes avant de devenir un helléniste de renom.



Michel de Montaigne



Etienne de la Boétie



Tour de Montaigne

Périgourdins, Montaigne et La Boétie le restèrent même en exerçant leurs fonctions de magistrats au parlement de Bordeaux dont le ressort englobait la Guyenne, donc le Périgord...

C'est là, vers 1557, qu'ils se rencontrèrent, avec pour mission douloureuse de rechercher et juger, au nom du roi, leurs compatriotes suspects d'hérésie pour s'être convertis au protestantisme guidés par la théologie de Jean Calvin, fondateur de la Réforme en France. Immédiate et vouée à devenir éternelle, leur amitié fut brisée par la mort de La Boétie, le 18 août 1563, à l'âge de 33 ans. Il laissait des œuvres éparses que Montaigne recueillit comme des « reliques ». Parmi elles, la Servitude volontaire, implacable réquisitoire contre toutes les soumissions propres à la nature humaine capable de renoncer à sa liberté pour courtiser et servir des tyrans. Le succès de ce Discours,

traduit en plusieurs langues, s'est amplifié au point de devenir un manuel de résistance face à la montée et l'oppression des dictatures des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Son auteur, l'adolescent surdoué de Sarlat, l'avait écrit entre 16 et 18 ans !

Montaigne a mis du temps pour composer son œuvre : ses trois livres des Essais ont été publiés en 1588, huit ans après la parution des deux premiers livres.

C'est en 1568, à la mort de son père, qu'il a décidé de quitter le parlement pour prendre possession de la seigneurie périgourdine des Eyquem et se consacrer à une retraite studieuse dans sa « librairie » installée au dernier étage de la tour d'entrée de sa demeure, riche d'un millier d'ouvrages. Jusqu'à sa mort en 1592, pas question de vivre en paix puisque le royaume de France est en proie aux « guerres civiles » entre catholiques et

protestants que nous appelons guerres de religion. Pas question pour lui de se dérober aux missions de paix qui lui sont confiées par de grands personnages, ni de cesser de mener à bien son œuvre de plume fondée sur l'observation de lui-même comme représentant de « l'humaine nature » dont l'imperfection et la complexité ne cessent de l'intriguer et de l'instruire, parfois de l'amuser... Tel est le lien philosophique qui l'unit à La Boétie et prolonge leur amitié jusqu'à la mort de Montaigne. Il dépasse leur temps et leurs vies. Il fait d'eux les contemporains de toutes les générations qui leur ont succédé.

Comment ne pas en être fiers en tant que Périgourdines et Périgourdins !

**Anne-Marie Cocula-Vaillières**

Professeur honoraire de l'Université Bordeaux-Montaigne



Maison de la Boétie - Sarlat

## GASTRONOMIE EN PÉRIGORD

**La recette de Nicolas Lamstaës,**  
CHEF FORMATEUR-ANIMATEUR  
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Passionné de cuisine et plus encore des authentiques produits du terroir, Nicolas Lamstaës s'est peu à peu lancé dans une démarche de « bio et local ». C'est donc tout naturellement qu'il a rejoint les équipes de cuisine du Département engagées dans la démarche 100% bio, local et fait maison pour bien faire manger les enfants avec des produits sains.

Cet engagement est la suite logique de son cheminement de carrière pour le moins atypique. Titulaire d'un BEP audiovisuel, il a un peu travaillé dans les médias avant d'opérer un virage culinaire qui l'a amené à côtoyer les

plus grands. S'il décroche son CAP et son BEP de cuisine aux côtés de Nicolas Rousseau à Saint-Pantaly-d'Ans, c'est dans la brigade de Philippe Etchebest, à Saint-Emilion, qu'il obtient son Bac Pro, au moment où celui qui n'est pas encore sous les feux des médias décroche sa première étoile.

Ensuite, Nicolas Lamstaës fait ses classes et acquiert ses galons sous les ordres d'Alain Ducasse durant une dizaine d'années. Il commence commis pour finir second à Paris et Monaco, notamment au Louis XV, restaurant 3 étoiles au Michelin.

Au début des années 2010, il fait le choix de revenir sur ses terres natales, à Périgueux où il connaît diverses expériences, dont 7 ans à la tête de son restaurant, le Nicolas L, avec lequel il se voit décerner un Bib Gourmand par le célèbre Guide Michelin.

Lorsqu'il intègre le Département, il commence en prenant la tête de l'équipe de cuisine de la cité scolaire Alcide Dusolier à Nontron où, chaque jour, ce sont près de 600 repas qui sont confectionnés.

Aujourd'hui, Nicolas Lamstaës a quitté les cuisines de Nontron pour prendre le poste de Chef formateur - animateur aux côtés de Jean-Marc Mouillac. Leur mission est de former les équipes de cuisine des collèges pour rejoindre la démarche 100% bio, local et fait maison.

A ce jour, 9 collèges sont officiellement labellisés. L'objectif pour 2023 est d'en avoir 7 supplémentaires.

## RECETTE DU POT-AU-FEU

Extrait du « Grand Livre de cuisine »  
d'Alain Ducasse



Photo : Adobe Stock

### INGRÉDIENTS POUR 8 PERSONNES

1 kg de paleron  
1,5 kg de macreuse  
500 g de gîte  
8 os à moelle  
Gros sel  
Fleur de sel  
Poivre noir concassé



Plonger les canons d'os à moelle dans une calotte remplie d'eau glacée. Mettre au réfrigérateur. Laisser tremper pendant 10 heures. Parer et ficeler chaque pièce de viande comme un rôti. Laisser une grande longueur de ficelle pour la faire dépasser du rondau.

#### Garniture aromatique

Couper les oignons en deux sans les éplucher. Poser la face coupée des oignons sur la plaque du fourneau tapissée d'aluminium ménager et laisser noircir. Les débarrasser et les piquer des clous de girofle.

Peler les carottes et les laver. Rincer les verts de poireaux, les lier avec le céleri, le thym et le laurier.

### GARNITURE AROMATIQUE

200 g de carottes  
200 g d'oignons  
2 clous de girofle  
5 verts de poireaux  
100 g de céleri branche  
1 branche de thym  
1 feuille de laurier  
1/2 tête d'ail coupée transversalement

#### Cuisson du pot-au-feu

Mettre les viandes dans un grand rondau. Mouiller d'eau à hauteur. Porter à frémissement, écumer. Ajouter les oignons, les carottes, le bouquet garni et l'ail. Saler au gros sel. Couvrir. Cuire à feu doux pendant 3 h 30. Ecumer fréquemment le bouillon qui doit être clair.

#### Garniture d'accompagnement

Eplucher et laver tous les légumes d'accompagnement. Laisser un départ de fane pour les carottes et les navets. Ajouter les légumes dans le rondau 1 heure avant la fin de la cuisson. Égoutter les os à moelle et les ajouter aux viandes 5 minutes avant de servir.

### GARNITURE D'ACCOMPAGNEMENT

800 g de carottes  
800 g de navets  
500 g de céleri-rave  
5 blancs de poireaux  
1 kg de pommes de terre



#### Finition et présentation

Égoutter les légumes entiers. Couper le céleri-rave en 8 morceaux. Dégraisser le bouillon de cuisson, le passer au chinois étamine. Déficeler les viandes, les couper en tranches épaisses.

Les dresser dans un plat. Disposer les légumes et les os à moelle autour.

Servir une tranche de chaque viande ainsi qu'un os à moelle par personne. Garnir les assiettes de carottes, de navets, d'une pomme de terre, d'un morceau de céleri et d'un tronçon de poireau. Assaisonner de fleur de sel et de poivre noir concassé.

Présenter le bouillon à part.